



PROCES-VERBAL



Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur

Réunion du : Mercredi 27 mai 2009
à : 16 h 00

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents : MM. Guy ANTOINE, Bernard BARBET, Jean - Yves BODIOU, Lionel BOLAND, Gérard CAPELLO, Bernard CAZIN, Roland COQUARD, Jean-Pierre DUBEDAT, Remy FEMENIA, Gérard GOHEL, Jean-Claude HAZEUX, Philippe LAFON, Bernard LAYDIS, Germain LE GARREC, Joël LEONARD, Roger PIERRISNARD, Alain PORCU, Michel TRONSON, Claude VERDURON et Marc VERON

Excusés : Mme Bernadette CONSTANTIN
MM. Arnold ALPHON-LAYRE, François BLAQUART, Alain CHARRANCE et Patrick LEIRITZ

Assistent à la séance : MM. Richard DEFAY, François GEORGET, Thomas LAYDIS, André PREVOSTO, Luc RABAT et Patrick WINCKE

1 - Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration

Après ajout, au chapitre « Suivi des Conventions d'objectifs » (intervention de Joël LEONARD), de
« En ce sens, la gestion budgétaire analytique à disposition des Ligues et des Districts par l'informatique fédéral devrait être mieux utilisée, par souci de simplification »,

le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

2 - Informations et communications du Président

Remerciements à la délégation de l'Equipe de France Football d'Entreprise pour sa carte souvenir de Tunisie, à l'occasion de la rencontre amicale Tunisie / France.

2.1 - Dotations scanners

Le Président fait le point sur l'historique des commandes de scanners et les relations avec le fournisseur, en particulier sur la nécessité de changer le mode d'acheminement des matériels pour qu'ils puissent être disponibles dans les clubs au début de la période de changement de clubs. Le surcoût généré par ce changement sera pris en charge dans le cadre du FAFA.

2.2 - Marketing du Championnat National

Fernand DUCHAUSSOY fait état de l'accord avec Direct 8 pour les rencontres de l'Equipe de France Féminine, de l'Equipe de France Espoirs et du Championnat National (retransmissions de 9 matches et possibilité d'un magazine). Il rappelle que La Française des Jeux devrait aussi devenir partenaire du Football Amateur, en particulier sur le Championnat National.

Gérard GOHEL fait part de sa satisfaction sur la démarche, mais s'interroge sur les retombées au niveau des clubs de National.

Fernand DUCHAUSSOY et André PREVOSTO insistent sur l'ouverture qui vient d'être donnée et sur la nécessité qu'il y avait à valoriser cette compétition. L'accord qui vient d'être conclu doit être considéré comme une première étape qui permettra d'améliorer la promotion de cette compétition avant d'envisager éventuellement une augmentation des ressources financières pour ce championnat.

Bernard LAYDIS signale l'intérêt de la mise en œuvre du magazine, d'autant plus que Direct 8, chaîne de la TNT, est largement accessible.

2.3 - Coupe d'Europe Futsal

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Fédéral que le club « Roubaix A.F.S. », vainqueur de la Coupe Nationale Futsal, soit engagé en Coupe d'Europe Futsal.

2.4 - CNOSF

Les membres du Conseil félicitent leur Président pour sa brillante élection au Comité Directeur du CNOSF.

2.5 – Subvention « Graine de supporter »

Devant le bilan positif de l'opération « Graine de supporter », le Conseil donne son accord pour poursuivre le partenariat avec l'association « Le Trimaran » et décide de reconduire son aide financière à hauteur de 15 000 € pour la saison 2008/2009.

2.6 - Evolution du Football Féminin

Guy Ferrier, entraîneur national, présente un plan d'action visant, d'abord, à inverser la pyramide des équipes féminines dominée par les Seniors au détriment du football des jeunes, et, ensuite, à améliorer la qualité du football d'élite en le concentrant sur deux niveaux.

2.6.1 – Le football Seniors

- ✚ La suppression de la Division 3 à l'issue de la saison 2009-2010
- ✚ La création, début de la saison 2010-2011, d'un troisième groupe de Division 2 avec les 12 équipes les mieux classées de quatre groupes de la Division 3 supprimée, les 24 autres équipes étant remises à la disposition des Ligues Régionales.

- ✚ La mise en place, en 2010-2011, d'une épreuve interrégionale avec les équipes les mieux classées des championnats régionaux à l'issue d'une première phase s'étalant de septembre à fin février. Cet Interrégional sera qualificatif pour la D2.

Participation des équipes « réserves » de division 1 en division 2 :

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de Bernadette CONSTANTIN sur ce sujet. Après intervention de Luc RABAT, Remy FEMENIA et Jean-Claude HAZEUX sur l'avenir de la Division 2 ou du développement du football régional si une telle proposition était retenue, les membres du Conseil font part de leur réserve sur cette disposition.

2.6.2 - Le football des Jeunes

4- La mise en place par les Ligues, dès 2009-2010, de compétitions U18F et U15F sur 3 ou 4 années d'âges, pour permettre la création, par la suite, de compétitions nationales pour ces mêmes catégories.

2.6.3 - Statut de la joueuse Fédérale

Michel TRONSON rappelle les objectifs de ce dispositif visant à assurer une meilleure protection des joueuses et des clubs.

2.7 – Candidature au Conseil Fédéral

Considérant l'article 16.3 des statuts de la F.F.F. sur les conditions particulières d'éligibilité des membres indépendants du Conseil Fédéral se terminant en 2012, le conseil d'administration

Pris connaissance de l'acte de candidature de :

- Monsieur Gérard ERNAULT

donne son aval à cette candidature au titre des membres indépendants du Conseil Fédéral pour le monde amateur.

2.8 – Procédure de délivrance des licences

Après intervention de Jean-Claude HAZEUX sur les actions qui ont été menées auprès des Ligues pour aborder les réunions d'information (et de formation) avec les clubs, Fernand DUCHAUSSOY tient à rappeler que si la transmission systématique de la « Demande de Licence » (y compris pour les « renouvellements ») peut constituer une certaine contrainte, celle-ci ne vise qu'à protéger les dirigeants de club (et en particulier les Présidents) contre toute atteinte qui pourrait leur (lui) être faite en cas d'accident grave entraînant une longue convalescence ou d'invalidité.

Félicitations des membres du Conseil d'Administration à Monsieur Sébastien FARCY pour la réalisation du diaporama servant de support de formation.

2.9 - FFF Beach Soccer Tour 2009 (rapporteur Richard DEFAY)

Celle-ci se déroulera en 9 étapes, du 27 juin au 22 août 2009, selon le calendrier suivant :

- Porticcio : 27 et 28 juin,
- Ouistreham : 16 et 17 juillet,
- Quiberon : 20 et 21 juillet,
- Pornichet : 23 et 24 juillet,
- Saint Jean de Monts : 29 et 30 juillet,
- Le Grau du Roi : 6 et 7 août,

- Le Cap d'Agde : 12 et 13 août,
- Canet en Roussillon : 17 et 18 août,
- Gruissan : 21 et 22 août.

2.10 - Situation du club « Vallée d'Ax-Capsir-Cerdagne »

Le Conseil, après avoir,

écouté le compte rendu fait par AP de la réunion du 29 avril réunissant des représentants des ligues du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées, des districts de l'Ariège et des Pyrénées Orientales et du club de Vallée d'Ax-Capsir-Cerdagne,

pris connaissance de l'extrait de procès verbal du conseil de la ligue de Midi Pyrénées du 4 mai précisant que la ligue n'autorisera pas le déroulement de matchs de compétitions régionales hors de son territoire,

pris connaissance de l'extrait de procès verbal du bureau du district de l'Ariège du 4 mai souhaitant mettre un terme à l'intégration du dit club dans son district

Propose aux dirigeants du dit club, afin de maintenir l'activité football et la section sportive du lycée de Font Romeu, de remettre en en activité le club du F. C. Cerdagne Font Romeu Capsir sachant que la ligue du Languedoc Roussillon lors de la réunion de son comité directeur du 25 mai a donné son accord pour que les équipes de ce club puissent réintégrer les compétitions du district des Pyrénées Orientales.

2.11 - Salon S'passeFoot

Organisé par le Comité Drôme-Ardèche, ce salon visait à communiquer sur le football et son environnement.

Le Conseil se félicite de l'organisation d'une telle manifestation qui permet d'enrichir les relations des instances du football avec les collectivités locales et les partenaires économiques.

2.12 - Lettre d'Arnold ALPHON LAYRE annonçant sa volonté d'abandonner son rôle de chef de délégation pour mieux se consacrer à ses missions au sein de la Ligue du Football Amateur et de la ligue du Languedoc-Roussillon.

3 - Journée des bénévoles

Fernand DUCHAUSSOY revient sur cette journée qui a permis d'accueillir 1 300 personnes. Il fait part des courriers qu'il a reçus sur le sujet et du satisfecit total des participants.

4 - Le F.A.F.A. (rapporteurs : Jean-Yves BODIQU, Lionel BOLAND et Bernard CAZIN)

Les membres du Conseil approuvent l'ensemble des rapports suivants.

4.1 - Commission « Convention d'objectifs »

Pour les Ligues d'Outre-Mer, il convient de noter les points suivants :

- Aucun dossier n'a été transmis par les ligues de Martinique et de Mayotte

- ⇒ aucune aide attribuée cette saison ;
- Proposition d'une aide supplémentaire aux ligues de Guadeloupe et de Guyane pour leur participation respective à la Gold Cup et à Coupe des Champions d'Antilles, soit une somme totale de 40 000 € ;
 - Proposition d'une aide de 40 000 € à la Ligue de Nouvelle-Calédonie, après avoir reçu son dossier.

A ce jour, il subsiste un reliquat de 205 700 €. Celui-ci est affecté à l'axe « Valorisation des systèmes d'information » dont les travaux d'évaluation sont en cours.

4.2 - Commission « Equipements et Transports »

Concernant les projets de niveau régional, 168 dossiers ont été présentés et étudiés par la commission, dont 151 ont reçu un avis favorable, 14 ont été reportés, 3 ont été rejetés, ce qui représente un engagement total de **1 119 985 €**.

Concernant les projets présentés au niveau national, 6 dossiers de réalisation de terrains synthétiques ont été étudiés par la Commission, dont 4 ont été acceptés, 1 reporté, et 1 rejeté car ne correspondant au cahier des charges de niveau national (proposition donc de le financer ultérieurement sur l'enveloppe régionale), ce qui représente un engagement total de **333 900 €**.

Pour ce qui est des projets de création de mini-terrains, 1 seul dossier a été présenté. Il a d'ailleurs été accepté, ce qui représente un engagement de **40 000 €** (dont 15 000 € issus de la contribution de l'UEFA).

La prochaine réunion d'attribution est fixée au jeudi 18 juin 2009.

4.3 – Accompagnement des ligues et des clubs dans la nouvelle procédure de délivrance des licences

15 228 scanners ont pu être financés à hauteur de 913 680 €. Une aide d'un montant total de 442 050 € a été versée aux ligues pour l'acquisition d'imprimantes permettant d'optimiser l'édition des licences.

Soit un engagement financier de **1 355 730 €**.

5 - Evolution des commissions centrales (rapporteurs Joël LEONARD et Michel TRONSON)

Le Conseil, après avoir entendu la présentation détaillée des travaux du groupe de travail et de ses différentes propositions figurant à l'annexe 1 du présent procès-verbal, donne un avis favorable à l'évolution proposée.

6 - Les Délégués Nationaux

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de Jacky FORTEPAULE sur la situation des délégués évoluant sur les compétitions Nationales amateurs (voir annexe 2).

7 - RéseauFoot (rapporteur Thomas LAYDIS)

Le Conseil prend connaissance des chiffres et des actions de communication déjà réalisées et recommande aux Ligues et Districts d'inciter leurs licenciés à s'inscrire, notamment à l'occasion des prochaines assemblées générales.

8 – L'arbitrage

8.1 - Campagne sur la Protection de l'arbitre (rapporteur Roland COQUARD)

Considérant le coût prévisionnel de la deuxième phase de cette campagne, Roland COQUARD propose que celle-ci soit reportée d'une saison. Il insiste toutefois sur l'intérêt de relancer une mobilisation autour des supports existants par la mise à disposition des affiches dans les clubs et en remettant en avant les films sur les sites internet des ligues et des districts.

8.2 - Statut de l'arbitrage (rapporteur Germain LE GARREC)

Germain LE GARREC fait part des conséquences des textes votés à l'Assemblée Générale du 14 mars dernier sur le remplacement de la date du 1^{er} juillet par celle du 1^{er} janvier de l'âge des « Jeunes arbitres ». Au niveau des candidatures « Fédérales », 12 jeunes sont concernés par cette disposition.

Sur proposition de la D.N.A., les membres du Conseil donnent leur accord pour maintenir les candidatures de ces jeunes, au titre de l'année de transition dans la mise en place de la nouvelle réglementation.

8.3 - Environnement et accompagnement psychologique des arbitres

Germain LE GARREC informe les membres du Conseil de l'accroissement du nombre d'agressions d'arbitres en cette fin de saison (22 agressions depuis le 1^{er} avril alors qu'on en dénombrait 45 à cette date).

Ces chiffres démontrent malheureusement qu'il est nécessaire de faire aboutir le projet permettant à chaque centre de gestion de proposer un accompagnement psychologique aux arbitres victimes d'agression.

9 - Collège des Présidents de Ligue et des Présidents de District du 5 juin 2009

L'ordre du jour ci-dessous, proposé par Fernand DUCHAUSSOY est validé par les membres du Conseil d'Administration :

- Informations du Président de la LFA,
- Plan de développement du football féminin (Guy FERRIER),
- Budget 2009/2010 (Bernard DESUMER),
- Convention Collective (Michel TRONSON)
- Questions diverses,
- Clôture (Jean-Pierre ESCALETES)

A l'issue de cette réunion, les participants assisteront à

- Finale du Challenge de France Féminin (Montpellier / Le Mans)
- Match amical Equipe de France (France / Turquie)

10 – Interventions diverses

Remy FEMENIA revient sur le projet de réorganisation des Commissions Fédérales et s'interroge sur la continuité des missions assurées jusqu'alors par le Département Formation.

Fernand DUCHAUSSOY propose qu'un groupe de travail soit chargé d'étudier les relations avec l'Institut de Formation concernant la « Formation des dirigeants et des permanents ».

Gérard CAPELLO aborde l'évolution de l'article 226 des règlements généraux et ses conséquences sur le Futsal.

Le Conseil précise qu'il n'est pas envisagé de modifier la rédaction de cet article qui vient d'être adopté lors de l'Assemblée Générale de la LFA de mars 2009.

Gérard GOHEL intervient sur la situation des clubs de National et de CFA vis-à-vis de la DNCG et sur les « dérives » de certains clubs. Il demande au Conseil et à son Président que la DNCG puisse davantage protéger les clubs ayant une approche « raisonnable » de leur budget.

11 – Calendrier des prochaines réunions

Le Conseil valide les dates suivantes :

- Vendredi 3 juillet 2009 à 9 h.
- Vendredi 28 août 2009 à 9 h.
- Vendredi 25 septembre 2009 à 9 h.
- Vendredi 6 novembre 2009 à 9 h.
- Vendredi 11 décembre 2009 à 9 h.

**Le Président,
Fernand DUCHAUSSOY**

**Le Secrétaire Général,
Jean-Claude HAZEUX**

Annexe 1



Groupe de travail sur les Commissions Centrales



Etude et propositions en cours

A) Dénomination

Il est proposé de remplacer l'appellation « Commission Centrale » par « Commission Fédérale ».

B) A partir de la liste actuelle des Commissions Centrales et Départements (page 61 du manuel 2008-2009 « Statuts et règlements »), **suppression des instances suivantes** qui d'ores-et-déjà n'ont plus d'existence réelle ou ne sont pas vraiment des commissions :

- Département des relations internationales
- Département de la communication
- Département économique et financier
- Département organisation et réception
- Commission centrale technique du haut niveau
- Conseil de gestion du CTNFS (remplacé par « La gouvernance du CTNFS »)
- Conseil de gestion du FAI

C) Pour les instances maintenues (FFF et LFA), proposition de les classer en 4 catégories selon les dispositions suivantes :

1 - Les Conseils Indépendants, dont la composition est fixée par le texte constitutif de l'instance et la Présidence assurée par une personnalité qualifiée, nommée par le Conseil Fédéral :

- Le Conseil National de l'Ethique
- Le Conseil Supérieur de l'Arbitrage

2 - Les Commissions de Développement, dont l'appellation devrait être « Commission Fédérale »

2.1 - de la Compétence du Conseil Fédéral (composition fixée par le Conseil Fédéral et Présidence par un membre nommé par celui-ci) :

- Commission des Terrains et Equipements
- Commission Médicale (restreinte) et des experts, pour les dossiers particuliers.

2.2 - de la Compétence de la Ligue du Football Amateur (composition fixée par la Ligue du Football Amateur et Présidence assurée par un membre du Conseil d'Administration de la LFA ou une personnalité qualifiée)

- Commission Scolaire et Universitaire
- Commission Football d'Animation
- Commission Football Diversifié
- Commission Aide au Développement des Ligues et des Districts
- Commission Actions Citoyennes et Sociales

- Commission « Féminisation » du Football

3 - Les Commissions Juridiques et Règlementaires, dépendant toutes du Conseil Fédéral (composition fixée par le Conseil Fédéral et Présidence assurée par un membre du Conseil Fédéral, de la Ligue du Football Amateur ou un expert désigné par ces derniers)

Volonté de mutualiser les compétences techniques et de simplifier le processus de traitement des dossiers

Elles concernent :

- Commission de Contrôle des Mutations qui pourrait se dénommer : « Statut du Joueur »
- Commission de Discipline (*)
- Commission Supérieure d'Appel incluant l'ex Commission d'Appel de la LFA,
- Les 3 Commissions de la D.N.C.G : Contrôle des Championnats Fédéraux, Contrôle des --- Championnats Professionnels, Appel
- Commission d'Octroi de la licence UEFA club et sa Commission d'Appel
- Commission de Contrôle Dopage et sa Commission d'Appel
- Commission des Agents Sportifs
- Commission des Educateurs.
- Commission Statuts et Règlements incluant l'ex Commission des Litiges et Contentieux
- Commission Statut du joueur (ex Commission du Contrôle des Mutations)
- Commission Préformation
- Commission Lois du jeu (Actuellement commission de la Direction Nationale de l' Arbitrage)

(*) un seul représentant (avec voix consultative) des clubs nationaux (National, CFA et CFA2)

4 - Les commissions de gestion sportive

2.1 - de la compétence du Conseil Fédéral (composition fixée par le Conseil Fédéral et Présidence par un membre du Conseil Fédéral ou une personnalité qualifiée) :

- Commission de la Coupe de France
- Commission du Calendrier

2.2 - de la Compétence de la Ligue du Football Amateur (composition fixée par le Conseil d'Administration de la LFA et Présidence par un membre nommé par la Ligue du Football Amateur)

- Commission des Championnats Nationaux Seniors Masculins (National, CFA, CFA2, Entreprise)
- Commission des Compétitions Féminines Seniors
- Commission des Compétitions Nationales Futsal
- Commission des Compétitions Nationales des Jeunes
- Commission des Coupes des Ligues Seniors

D) Autres propositions du Groupe de travail

Règles communes à toutes les commissions

- Etablissement d'un cahier des charges pour définir le mode de fonctionnement de la Commission (Missions, règles de décision, rôle du Président, exigences éthiques, etc...)
- Fixation du nombre maximum de membres à 12 plus les représentants du Conseil Fédéral, de la Ligue de Football Professionnel et de la Ligue du Football Amateur.

- Limitation d'âge unique à 72 ans,
- Choix des membres sur des critères d'expertise et de disponibilité (et non plus géographiques),

Note : demander aux ligues régionales des propositions uniquement par inventaire de compétence et en fonction des besoins

E) Autres Observations

La Commission Préformation

Cette Commission, pilotée par un membre du Conseil Fédéral, est composée de membres de la FFF, de la LFP et de la LFA.

Elle doit prendre en charge la préformation et la formation sur le plan réglementaire, organisationnel et financier. (Responsabilité des pôles masculins et féminins)

Par ailleurs, l'appellation de cette commission pourra être revue.

Annexe 2



Les Délégués Nationaux



1 - Saison 2008/2009

Quelques chiffres

Effectifs

- Délégués « A » : 50
- Délégués « B » : 180

Désignations (hors Coupe de France) : 5 506

- Manuelles, pour le national
- Informatisées, pour toutes les autres compétitions

La formation

Bilan

- Le 2^{ème} module a été diffusé à toutes les ligues (rappel : message identique pour tous)

Accompagnement

- 1^{ère} saison en phase optimale : 10 accompagnateurs pour 118 missions

Objectif : analyse et conseils sur le savoir, le savoir être et le savoir faire

Evaluation

Rappel des critères

- Disponibilité totale (en conformité avec la charte)
- Qualité de la mission (examen des rapports et accompagnement)

2 - Saison 2009/2010

Propositions

1 - Maintien des effectifs, en prenant en compte

- Les besoins des compétitions et les fluctuations géographiques (composition des groupes de championnats)

Ratio moyen : 20 missions par saison et par délégué,

soit 236 délégués

- Peu de changement au niveau des effectifs de chaque Ligue

Départs pour limite d'âge (70 ans au 30.06.2009) : 10

Départs pour raisons personnelles : 5

Départs pour non respect de la charte, insuffisance ou indisponibilité : 4

Ajustement des effectifs « Ligue » (déficit de la saison précédente non comblé) :

Ce qui représente un apport de 23 nouveaux délégués (ou 10 % de l'effectif)

2 - Désignations

- Toutes automatisées (y compris le National)

Affichage 1,5 mois à l'avance (sur www.fff.fr)

3 - Formation

- Accompagnement
 - 120 à 150 missions pour passer en revue l'intégralité de l'effectif en deux saisons,
 - Obligatoire pour les nouveaux délégués en provenance des Ligues

Objectifs

Optimiser la qualité du conseil aux clubs

Améliorer les compétences

- Délégation aux ligues de la formation théorique concernant leur vivier ou réservoir, les délégués jeunes nationaux, ligue, etc, Mise à disposition du module 1
- Pause dans les formations théoriques des délégués Nationaux
 - Travail sur le module 3 pour la saison suivante

Les objectifs

- Valoriser la fonction, par un suivi individualisé et par un accompagnement, en développant une image forte. Le délégué (conseiller des clubs et des acteurs de la rencontre) est un représentant officiel FFF/LFA.
- Optimiser la motivation
 - Déplacement inter-ligues
 - Participation aux événements (matches internationaux)
- Adapter la formation aux besoins actuels et nouveaux
- Travailler en concertation avec les ligues (participation aux réunions, groupes de travail, etc, ...) et la Direction des Activités Sportives,
- Respecter obligatoirement le budget alloué.

3 - Information sur les relations LFA / LFP (cf réunion du 19 mai 2009)

Effectif LFP

- Réduction de 13 à 15 éléments qui seront remis à la disposition des Ligues régionales. Ces dernières auront à décider des possibilités d'évolution ou d'intégration.
- Aucune candidature pour la saison 2009/2010

Saison 2010/2011

- En principe, possibilité de candidature, uniquement sur proposition de la LFA, Processus de validation et de sélection, par la LFP

Formation

- Mise en commun de nos procédures, expériences et moyens (modules).